



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



MASTER POITOU-CHARENTES 2024
Dimanche 20 octobre - 16000 Angoulême

Carpodrome de Frégeneuil



SHIMANO



Infos du site et des secteurs

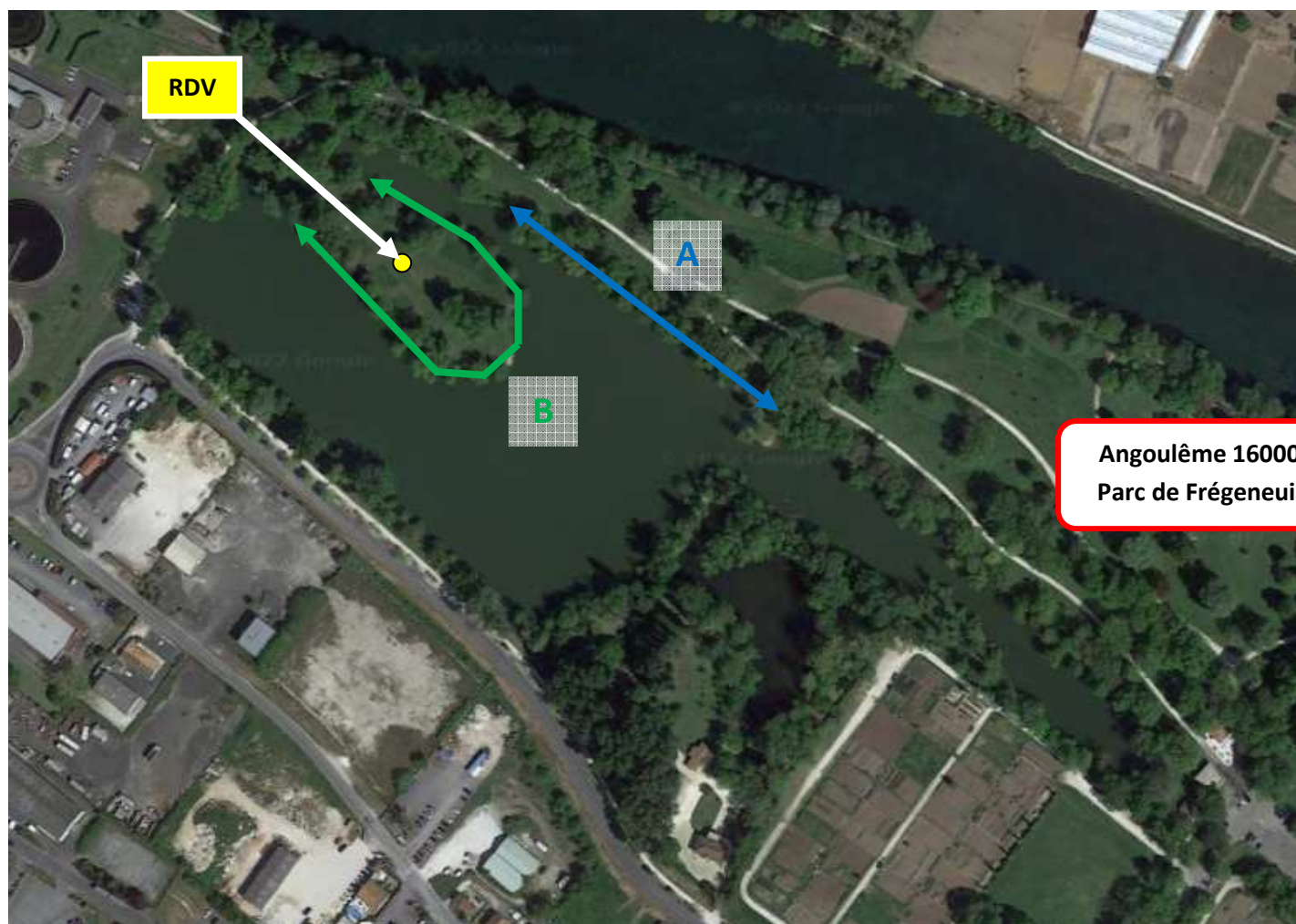
Poissons dominants	Carpes de 0,5kg à 2kg en majorité. Plaquettes et gardons sont présents.
--------------------	---

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	<u>Secteur « Parc »</u>		Oui
Secteur B	<u>Secteur « Île »</u>		Oui

Anguille jaune	Interdit
Anguille argentée	Interdit
Brochet	Interdit
Black bass	Interdit
Sandre	Interdit
Truite	Interdit

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
Secteur A	1,5 à 1,8m	Nul
Secteur B	1,5 à 1,8m	Nul

Plan des secteurs



Les limitations

	Maximum	Particularités
Cannes	Longueur 13m	Anglaise, bolognaise autorisées. Feeder interdit.
Moulinet	Longueur 8m	Pellets sur hameçon ou sur bague autorisés.
Amorce	12 L tout compris	Amorce, graines cuites, pellets
Esches totales	1 L	Esches animales artificielles interdites. Le fouillis et les vers de vase sont interdits dans l'amorce et à l'hameçon.

25Kg maxi par bourriche – Prévoir 2 bourrices

Les horaires

	Vendredi	Samedi	Dimanche
Rendez-vous			8h30
Tirage au sort			9h00
Début des contrôles (*)			10h15
Amorçage			10h50
Début de la manche			11 h
5 minutes			14h55
Fin de la manche			15 h
Palmarès			16 h

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

Les points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS pour tout rassemblement
Samedi		Rue Guy Pascaud, 16000 Angoulême	N 45°39'28.116'' E 0°7'54.484''
Dimanche	x		
Palmarès	x		

Les informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	CDPS16 Henri ORRÉ	06 08 74 53 70 (après 20h)	hophophop16@hotmail.fr
Organisateur de l'épreuve			
En cas de forfait			
Inscription			
<u>Date limite d'inscription : Dimanche 13 octobre</u>			

Inscriptions : Réservé pour les licenciés du Poitou-Charentes. 10€ par pêcheur sur place, 100€ par CD composant le Poitou-Charentes (CD16, CD17, CD79, CD86). **Redistribution complète auprès des pêcheurs.**

Classement par secteurs alternés

Règlement particulier du plan d'eau en temps ordinaire :

Carte de pêche interfédérale obligatoire. Hameçon sans ardillon obligatoire maxi taille n°10, pêche au pain flottant interdit, bourriche interdit, poissons remis directement à l'eau.

Buvette, restauration, hébergement

Buvette & restauration – Livraison sur poste de pêche

Formule 2 sandwichs + 1 boisson ou 2 boissons + 1 sandwich pour 6€
(Jambon ou rillettes ou fromage / Bière ou coca ou oasis)

Commandes à réaliser avant le jour de la compétition
par mail ou sms à Henri ORRÉ

Hébergement : A découvrir pension de famille « Chez Paulette »
13 Place de la Marne (tout près de Frégeneuil)
05 45 91 49 76 chezpaulette@wanadoo.fr

Campanile 114 rue de ROYAN
16170 SAINT-YRIEX tél : 05 45 69 78 95

Première classe route de ROYAN
16170 SAINT-YRIEX tél : 05 45 95 02 09



SPORT PROPRE = SPORT SANS DOPAGE